

DECRET N° 3021-093/PR

portant nomination de l'Inspecteur Général des forces armées

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre des Armées ;

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 91-11 du 23 mai 1991 fixant le régime des pensions civiles et militaires de la caisse de retraites du Togo ;

Vu la loi n°007-010 du 1^{er} mars 2007 portant statut des personnels militaires des Forces armées togolaises ;

Vu le décret n° 911-208 du 06 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 91-11 du 23 mai 1991 susvisée ;

Vu le décret n°2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2016-107/PR du 20 octobre 2016 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du Gouvernement, complété par le décret n°2020-090/PR du 02 novembre 2020 ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Général de brigade **ADJITOWOU Komlan** est nommé Inspecteur général des forces armées.

Article 2: Le ministre des Armées est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 13 SEPT 2021

Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

SIGNE

Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE

Le ministre des Armées

SIGNE

Marguerite Essossimna GNAKADE

Pour ampliation

Le Secrétaire Général

de la Présidence de la République



Ablamba Ahoéfavi JOHNSON